



## COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 22 - Pouvoirs : 2 - Votants : 24 - Majorité absolue : 13

Date de convocation du conseil municipal : 12 septembre 2016

Date d'affichage de l'ordre du jour : 12 septembre 2016

#### Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoints.

Jacky VINET, Josette LADEUILLE, Maryse MOINEREAU, Pierre-Louis GELY, Isabelle LERAY, Caroline GARNIER-RIALLAND, Benoît PACAUD, Ollivier LERAY, Ludovic LE GOFF, Stéphane ANDRE, Meggie DIAIS, Bruno MARCANDELLA, Thérèse COUËDEL, Jean GÉRARD, Germaine LEBRUN.

#### Etaient excusés

Jean-Pierre GUIHEUX qui a donné pouvoir à Patrick FEVRE, Vanessa ANDRIET qui a donné pouvoir à Thérèse COUËDEL.

#### Etaient absents

Valérie ROUILLÉ, Catherine DAUVE, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Meggie DIAIS

Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **FINANCES**

- ✚ Autorisation de vente du Park lève du port de Gravette

#### **AFFAIRES FONCIERES**

- ✚ Conventions de servitudes ERDF- Lotissement des Genêts, rue de la Libération et avenue de la Porte des Sables

#### **URBANISME**

- ✚ Autorisation d'urbanisme pour Monsieur Michel BAHUAUD : désignation d'un élu signataire de la décision

#### **BATIMENTS**

- ✚ Aménagement d'une salle d'exposition et d'un bureau pour le CCAS dans l'ancienne bibliothèque

#### **VOIRIE**

- ✚ Dénomination d'une nouvelle impasse privée

#### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que madame Nathalie BOISSERPE a démissionné du Conseil municipal le 5 septembre 2016 pour convenances personnelles. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BOISSERPE est remplacée par Madame Germaine LEBRUN, candidate suivante sur la liste « Un avenir pour La Plaine...Ensemble ».

Madame Germain LEBRUN est accueillie au sein de l'assemblée.

## **FINANCES**

### **I – 7 - 2016 / AUTORISATION DE VENTE DU PARK LEVE DU PORT DE GRAVETTE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Budget annexe « Ports » 2016,  
Considérant l'inutilisation du Park lève du port de Gravette, matériel de manutention inadapté aux infrastructures portuaires,  
Considérant qu'il n'est pas judicieux de conserver cet outil inemployé,  
Considérant l'accord intervenu avec l'entreprise NAUTIPARK, pour la reprise du Park lève moyennant la somme de 11 000 € HT,  
Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la vente du Park lève du port de Gravette à l'entreprise NAUTIPARK moyennant le prix de 11 000 € HT
- Autorise monsieur le Maire à procéder à la vente de ce matériel et à signer tout document s'y rapportant.

La recette correspondante sera affectée au budget annexe « Ports ».

**Adopté à l'unanimité**

## **AFFAIRES FONCIERES**

### **II – 7 - 2016 / CONVENTIONS DE SERVITUDES ERDF- LOTISSEMENT DES GENETS ET RUE DE LA LIBERATION ET AVENUE DE LA PORTE DES SABLES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande d'ERDF, motivée par la nécessité d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique,  
Considérant les projets de conventions et les plans de servitudes proposés par ERDF,  
Entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

. Accepte la constitution de servitudes au profit d'ERDF, conformément aux projets de conventions annexées à la présente délibération, sur les parcelles suivantes :

- Lotissement des Genêts – Section BO 114
- Rue de la Libération – Section BP 77
- Avenue de La Porte des Sables – Section BC 278

. Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et tout document s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

## **URBANISME**

### **III – 7 - 2016 / AUTORISATION D'URBANISME POUR M. MICHEL BAHUAUD : DESIGNATION D'UN ELU SIGNATAIRE DE LA DECISION**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la déclaration préalable n°044 126 16 D2162 déposée le 12 septembre 2016 par M. Michel BAHUAUD pour la division en vue de construire de la parcelle A 354, sise La Roctière à La Plaine sur Mer,  
Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L422-7 qui dispose que, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision,

Considérant la qualité de 5<sup>ème</sup> adjointe de Madame Séverine MARCHAND, en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire,

Après en avoir délibéré,  
Monsieur le Maire ayant quitté la séance,  
Le Conseil municipal,

Désigne Madame Séverine MARCHAND, 5<sup>ème</sup> adjointe, déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, pour signer la décision relative à la déclaration préalable n°044 126 16 D2162 déposée par M. Michel BAHUAUD et tous documents liés à la bonne exécution de cette décision.

**Adopté à l'unanimité**

## **BATIMENTS**

### **IV – 7 - 2016 / AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE D'EXPOSITION ET D'UN BUREAU POUR LE CCAS DANS L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code des Marché publics,  
Vu la délibération du conseil municipal du 14 avril 2014 relative aux délégations accordées au maire en matière financière,  
Considérant la vacance du bâtiment de l'ancienne bibliothèque et l'office de tourisme d'hiver,  
Considérant le projet communal de transformer l'ancienne bibliothèque en salle d'exposition permanente et l'office de tourisme d'hiver en Centre Communal d'Action Sociales,  
Considérant les grandes orientations du projet présenté par les commissions « travaux, bâtiments », « culturelle » et « affaires sociales »,  
Considérant l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 36 000 € TTC, figurant au budget primitif 2016,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur BERTHE, rapporteur des commissions susmentionnés,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,

- approuve le document d'objectifs joint à la présente délibération, se rapportant au projet de réalisation d'une salle d'exposition permanente dans l'ancienne bibliothèque et de réaménagement de l'ancien Office du tourisme d'hiver en Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- approuve le montant estimatif des travaux de 110 000 € TTC
- autorise le maire à lancer un marché à procédure adaptée afin de choisir un maître d'œuvre en charge de la conception du projet, selon les grandes orientations précitées, et à faire exécuter les travaux.
- autorise le maire à solliciter toutes subventions en lien avec le projet, auxquelles la commune pourrait prétendre.
- s'engage à inscrire, au budget principal, les crédits nécessaires au financement de l'opération sur les exercices 2016-2017.

**Adopté à l'unanimité**

## **VOIRIE-RESEAUX**

### **V – 7 - 2016 / DENOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE PRIVEE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la création d'une nouvelle impasse privée pour assurer la desserte interne de 6 nouveaux logements sur la parcelle AZ 475,  
Vu la demande de dénomination de cette voie privée,  
Vu l'avis de la Commission Voirie en date du 30 mai 2016,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,

Emet un avis favorable pour dénommer la voie privée reliant le boulevard de la Tara à la parcelle AZ 475 : Impasse du Littoral.  
Dit que la présente délibération sera transmise aux différentes administrations afin d'intégrer le nom de la rue dans leur adressage.

**Adopté à l'unanimité**

**COMMUNICATIONS DIVERSES****1 – 7 – 2016 / DECISIONS PRISES PAR DELEGATION EN MATIERE FINANCIERE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le maire informe le Conseil municipal des dernières décisions prises par délégation du conseil municipal.

**BUDGET PRINCIPAL - Dépenses d'investissement**

Articles comptables	Objet	Montant en € TTC
Article 2152 : Installations de voirie	Installation totem signalétique îlot de la Poste	11 601,00 €
Article 2161 : Œuvres d'art	Œuvre d'art RDV Vagues souvenirs	1 000,00 €
Article 2182 : Matériel de transport	2 Benne Ampiro Remplacement Kangoo bâtiments par trafic	7 068,00 € 19 422,96 €
Article 2183 : Matériel de bureau et informatique	Achats de 4 ordinateurs portables pour écoles	1 676,00 €
Article 2188 : Autres Matériels	Achat de deux micro-ondes Protection murale salle de combat Remplacement vidéo projecteur TBI Ecole	159,80 € 2 674,74 € 1 815,58 €

**Engagements – dépenses d'investissement**

Articles comptables	Objet	Montant en € TTC
Article 238 : Avances versées sur commandes (convention avec le SYDELA)	Remplacement de 23 lanternes d'éclairage public sur la commune opération n°12616006EP52  Remplacement matériel éclairage public avenue Stanislas Colin Opération n°12616003EP52	7 596,44 €  5 331,11 €

**BUDGET PORTS Engagements – dépenses d'investissement**

Articles comptables	Objet	Montant en €
Article 238 : Avances versées sur commandes (convention avec le SYDELA)	Remplacement du matériel d'éclairage public à la capitainerie du port de Gravette	6 078,87 € TTC dont 1 737,04 € de TVA

**2 – 7 – 2016 / ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2016 D'ENTRETIEN DE VOIRIE**

La Commune de la Plaine sur mer a décidé lors du vote du budget 2016, d'entreprendre des travaux d'entretien de voirie.

Une consultation pour un marché de travaux en procédure adaptée a été lancée.

Après analyse de celles-ci l'entreprise retenue est BREHARD TP pour une offre de 116 420 € HT correspondant à la variante avec option. Monsieur le Maire a donc décidé de notifier le marché à l'entreprise BREHARD TP.

**3 – 7 – 2016 / DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX – RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE L'ORMELETTE**

Dans le cadre du projet de réaménagement du centre de l'Ormelette, il est nécessaire de réaliser un diagnostic amiante.

4 cabinets d'études ont été consultés.

Après analyse des propositions reçues, Monsieur le Maire a décidé d'accepter la proposition du bureau VERITAS pour un montant de 1 575 € HT.

**4 – 7 – 2016 / RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE**

Par délibération en date du 21 mars 2016, le conseil municipal a approuvé l'engagement des travaux d'amélioration de la performance énergétique des locaux de la mairie, pour un budget prévisionnel de 250 000 €HT et autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée pour le choix du maître d'œuvre

Suite à l'appel public à concurrence du 6 juillet 2016, une seule offre a été reçue.

Après analyse de l'offre, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement AXENS Architecture et EMENDA (bureaux d'études fluides, thermique et environnement), représenté par Frédéric GALLET architecte, pour un taux de rémunération fixé à 10 %, soit un forfait de 25 000 €HT.

#### **5 – 7 – 2016 / LA ROUTE DES PECHERIES – Territoires Imaginaires**

La route des pêcheries 2016 passe par La Plaine sur Mer. Une animation se déroulera dimanche 25 septembre après-midi plage de la GOVOGNE. Annie FORTINEAU décrit les diverses animations organisées durant le week-end, dont une sieste musicale.

#### **6 – 7 – 2016 / VISITE DE LA FERME DE SPIRULINE – SPIRULINE EN RETZ**

Monsieur le Maire rappelle l'invitation adressée aux membres du conseil municipal pour la visite de la ferme de spiruline « Spiruline en Retz », samedi 24 septembre de 10 h à 17 h.

#### **7 – 7 – 2016/ TABLETTES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur BERTHE propose l'organisation d'une formation au maniement des tablettes mises à disposition des conseillers municipaux. Les élus sont invités à faire connaître leurs disponibilités pour la programmation des sessions de formation.

#### **8 – 7 – 2016/ AVENIR DU CENTRE DE VACANCES DE LA VILLE DE MELUN**

Madame Thérèse COUËDEL interroge Monsieur le Maire à propos de l'aménagement futur du site de Melun. Monsieur le maire répond qu'il ne dispose pas d'information précise à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40 mn.

Le Maire,  
Michel BAHUAUD